



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

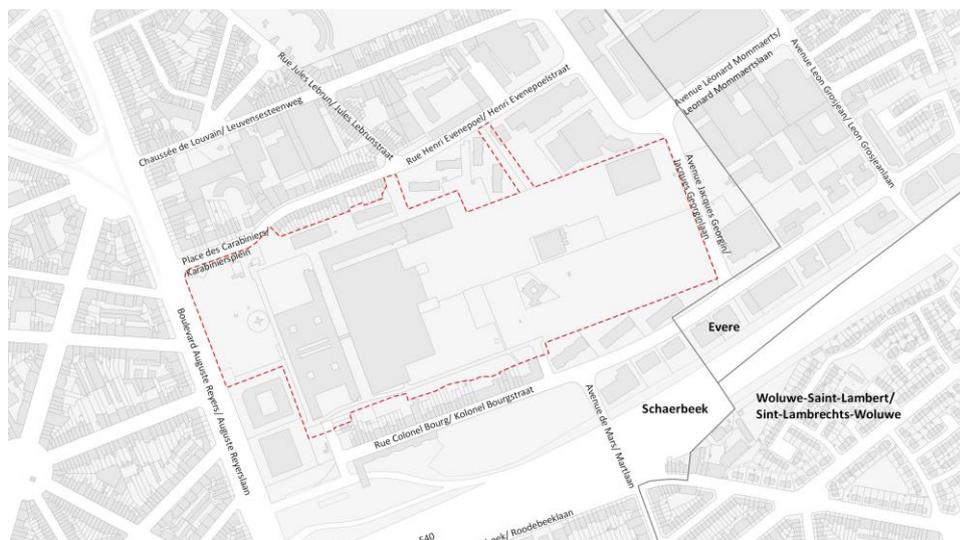
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

**AVIS SUR LE PROJET DU PLAN D'AMENAGEMENT DIRECTEUR (PAD)
« MEDIAPARK » ET SON RAPPORT D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)**

<i>Demandeur</i>	Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
<i>Demande reçue le</i>	24/04/2023
<i>Exposé</i>	17/04/2023 par Madame Claire Bosmans, chargée de projet, perspective.brussels
<i>Documents transmis</i>	Présentation faite en séance et infos sur : perspective.brussels/fr/mediapark
<i>Avis adopté par la Commission régionale de la Mobilité le</i>	22/05/2023

Périmètre du PAD

Le périmètre du projet de PAD Mediapark correspond au site actuel des radio-télévisions publiques belges. Il s'étend du boulevard Reyers à l'ouest à l'avenue Georgan à l'est, sans comprendre ces voiries elles-mêmes. Au nord, il est connecté à la rue Evenepoel et à la place des Carabiniers et au sud, à la rue Colonel Bourg, à nouveau sans comprendre ces voiries.



La Commission regrette que le périmètre du PAD ne comprenne pas les voiries alentours, ni le boulevard Reyers ni le lien avec le projet Parkway (Masterplan pour l'E40). Le choix de ce périmètre restreint la vision de l'ensemble du système de mobilité dans lequel se place le PAD.

La Commission souligne la nécessité de bien veiller à l'articulation entre les différents projets prévus dans la zone, notamment entre le PAD Mediapark et le certificat d'urbanisme Reyers, le réaménagement Meiser, le projet Parkway (E40), ceci pour apporter des réponses cohérentes en termes de mobilité, de chaînes de déplacements et de création d'un réseau vert.

Principe STOP

La Commission trouve positif de réserver le site aux modes actifs et d'offrir une bonne desserte en transports publics avec l'ajout d'un projet de tram dans la partie ouest.

Concernant la marche

La Commission se réjouit de l'espace qualitatif pour les piétons qu'offrira le futur Mediapark.

La Commission demande d'ajouter un cheminement piéton au sein du bloc RTBF attaché à l'îlot bâti rue Colonel Bourg pour couper la barrière urbaine qu'il constitue. La Commission suggère de tracer un cheminement piéton couvert accessible au public passant par le bâtiment RTBF/écoles média.

La Commission constate que le tracé des venelles est indicatif (p.52). Elle demande d'intégrer le principe d'un maillage fin pour les piétons dans le volet réglementaire (un détour de plus de 50 m ne peut pas être possible excepté sur la zone du parc non accessible).

Pour garder le caractère local des voiries (p.58), la Commission suggère de considérer les 6,40 m de large prévus pour la circulation motorisée comme un maximum.

Concernant les questions relatives au périmètre du PAD et à la marche, la Commission demande d'intégrer les cheminements piétons en amont du site dans le PAD, notamment dans la requalification du boulevard Reyers de et vers Diamant et Meiser et d'y garantir des largeurs de trottoirs suffisamment larges pour accueillir les flux piétons.

La Commission insiste aussi pour que les rez-de-chaussée des immeubles contribuent à la vie sociale et à la sécurité du quartier. En ce sens, il importe d'y combiner différentes fonctions, petits commerces de proximité, équipements, HORECA, etc.

Concernant les transports publics

La Commission se réjouit de l'implantation d'une nouvelle ligne de tram « Mediatram ». Elle apprécie la prise en compte par le PAD de la desserte du site en transports publics et du projet de nouvelle ligne de tram appelée « Médiatram ». Le quartier est déjà très bien desservi par les transports publics (lignes de tram 7 et 25 à Diamant, 62 à Meiser bus à Diamant, Meiser, Pléiades et Gulledelle (12, 21, 27, 28, 29, 45, 79 et 80), et projet de prolongement du tram 8 avenue Marcel Thiry).

La Commission demande d'être mieux informée des enjeux concernant la nouvelle ligne « Mediatram » : interaction avec le réseau existant et le projet de tunnel tram à Meiser, tracé (rue Colonel Bourg versus E40), liaison avec le Cora, terminus. Elle insiste pour aligner les timings de développement des projets.

Concernant le vélo et le trafic routier

Le périmètre du PAD ne comprend pas les grands axes (Reyers, E40) qui le bordent. La Commission plaide pour une approche globale et cohérente des mobilités dans le quartier.

Concernant le stationnement pour les vélos

La Commission s'interroge sur la norme qui sera appliquée en matière de stationnement vélo sécurisé. Elle soutient le positionnement des emplacements vélo au niveau des rez-de-chaussée afin de faciliter la transition vers les modes actifs. Concernant le nombre d'emplacements, la Commission demande d'inclure dans le PAD des normes ambitieuses, telles que celles proposées pour le futur RRU.

Concernant le stationnement pour les véhicules motorisés

Mis à part les voiries, la totalité du site est sans voiture et entièrement constructible. A l'exception des véhicules de service (livraison, taxis), PMR et car sharing, le stationnement des véhicules motorisés ne sera autorisé qu'en souterrain. Les avis des membres sont partagés à ce sujet.

Certains membres, dont les représentants des usagers piétons et cyclistes, se réjouissent de la limitation du stationnement des véhicules motorisés dans les espaces souterrains. Ils s'interrogent néanmoins sur la nécessité de créer trois parkings, le mode de calcul du nombre de places et ils demandent de préciser les limites du nombre d'emplacements et d'imposer des usages partagés des places entre les fonctions de logement et de bureaux.

D'autres membres, notamment le représentant des usagers automobilistes, ne peuvent accepter l'interdiction du stationnement en surface et la limitation du nombre de places en souterrain car cela aura un impact négatif sur l'accessibilité en voiture et le confort des résidents.

La Commission attire l'attention sur les problèmes posés par le stationnement illicite et demande d'y porter attention dans la mise en œuvre pour le limiter.